

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET A LA MODIFICATION N° 1 DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (EX AVAP) DE LA VILLE D'AGDE

Par arrêté municipal n°A/2019-489 en date du 28 mars 2019, Monsieur Le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la modification n°1 du Site Patrimonial Remarquable (SPR – ex AVAP) de la commune d'Agde, sur une durée de 33 jours consécutifs, du **vendredi 26 avril 2019 à 9h au mercredi 29 mai 2019 à 17h30 inclus**.

La modification du PLU a pour principaux objets :

- D'actualiser les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dont les projets ont évolué (OAP secteur Ouest des Champs blancs et OAP entrée du Cap d'Agde),
- De créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur des secteurs ayant fait l'objet d'études urbaines ou d'analyses pouvant être intégrées au PLU (OAP secteur de la Planèze et OAP secteur de l'ancien palais des congrès),
- Modifier le règlement graphique en ce qui concerne notamment les zones Nt1, UD2, Ud3, UD4 et UD5,
- Modifier le règlement écrit afin de corriger les difficultés d'interprétation relevées par le service instructeur des autorisations d'urbanisme depuis la mise en application du PLU,
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés,
- Intégrer les nouveaux périmètres de protection autour des monuments historiques mis en cohérence avec le périmètre du SPR conformément à la Loi SRU et en application de l'article L.621-30 du code du Patrimoine.

La modification du SPR (ex AVAP) a pour principaux objets :

- D'étendre le périmètre de l'espace stratégique E12 à une partie de la rue Paul Isoir située sur le front de mer du Grau d'Agde,
- Réduire le périmètre du secteur 2a "Faubourg vigneron" entre la rue du Mont Saint Loup, la rue de Chateaudun et l'avenue du 11 novembre 1918,
- Modifier la hauteur maximale autorisée sur l'espace stratégique E17 dans le secteur 8 "Les volcans et la Planèze",
- Corriger la hauteur maximale autorisée en bordure de l'espace stratégique E15 dans le secteur 8 "Les volcans et la Planèze",
- Créer un nouvel espace stratégique sur l'îlot Brescou dans le secteur 2 – Les faubourgs,
- Modifier le périmètre de certains espaces stratégiques du secteur 1 – Le centre-ancien,
- Corriger certaines notions réglementaires et rédactions afin de faciliter l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme

Par décision n° E18000159/34 en date du 26 novembre 2018, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Bernard BRUN en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'Agde (rue Alsace Lorraine) et consultables du **vendredi 26 avril 2019 à 9h au mercredi 29 mai 2019 à 17h 30 inclus**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés. Eu égard au contenu des modifications apportées aux documents du PLU, l'avis de l'Autorité environnementale n'a pas été sollicité et n'est donc pas présent dans ce dossier.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'Agde (Rue Alsace-Lorraine - CS 20007 – 34306 Agde Cedex), courrier qui sera annexé au registre d'enquête. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville www.ville-agde.fr. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enquetepublique.pluspr@ville-agde.fr (du **vendredi 26 avril 2019 à 9h au mercredi 29 mai 2019 à 17h 30**).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Agde (rue Alsace Lorraine):

- **Le vendredi 26 avril 2019 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),**
- **Le mercredi 15 mai 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **Le mercredi 29 mai 2019 de 14h30 à 17h30 (clôture de l'enquête).**

Dès leur réception, une copie du rapport du commissaire enquêteur ainsi que de ses conclusions pourront être consultées en mairie d'Agde (rue Alsace-Lorraine) et en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un exemplaire sera tenu à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture et de dépôt. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la ville www.ville-agde.fr.

A l'issue de l'enquête publique, des modifications pourront être apportées au projet de PLU et de SPR, au vue des conclusions de l'enquête publique. Le Conseil municipal se prononcera ensuite par délibération sur l'approbation du PLU et du SPR.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Axel CANTON, Directeur du service Aménagement Durable et du Foncier, en mairie d'Agde, aux horaires d'ouverture de la mairie (04.67.94.60.00.).